

RECYCLAGE GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT - CACES R 490



PARTICIPANT(S) :

Toute personne appelée à manipuler une grue de chargement.

ORGANISATION :

Durée : de 14 heures.

Selon le nombre de catégorie à passer.

Lieux : Site de notre partenaire City Pro Bordeaux Aliénor ou Beychac et caillau

INTERVENANT(S) :

Formateur City Pro.

PRE-REQUIS

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)

Posséder les aptitudes médicales requises

Comprendre le français

Être déjà en possession du

CACES®R390 en cas de recyclage et

de prouver d'une formation avant le

passage des tests théoriques et

pratiques

MODALITE

Tarif selon les catégories et le nombre de test(s) passés.

VALIDATION DE LA

FORMATION :

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin – CS 31996 –

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder

33504 Libourne Cedex

Tél : 05 57 25 40 40

campus@formation-lac.com

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'une grue de chargement en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des grues de chargement conformément à la recommandation R490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R490.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Organisation par ateliers pédagogiques

Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R490

Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

Evaluation théorique et pratique.

CONTENU DU PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE :

A - Connaissances générales

B - Technologie des grues de chargement

C - Notions élémentaires de physique

D - Stabilité des grues de chargement

E - Déplacement des grues de chargement sur site

F - Risques liés à l'utilisation des grues de chargement

G - Exploitation des grues de chargement

H - Accessoires de levage et règles d'élingage

I - Vérifications d'usage des grues de chargement

FORMATION PRATIQUE :

A - Prise de poste et vérification

B - Conduite et manoeuvres

C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

D - Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.